

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
3 mai 2013
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Dixième session extraordinaire d'urgence
Point 5 de l'ordre du jour
Mesures illégales prises par les autorités israéliennes
à Jérusalem-Est occupée ainsi que dans le reste
du Territoire palestinien occupé

Conseil de sécurité
Soixante-huitième année

Lettres identiques datées du 2 mai 2013, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil
de sécurité par l'Observateur permanent de la Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai le regret de vous informer de la poursuite des troubles et de la dégradation de la situation dans le Territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est, en raison des politiques illégales et provocatrices d'Israël, Puissance occupante. Alors que d'importants efforts sont déployés aux niveaux régional et international pour retrouver le chemin de la paix et sauvegarder la solution des deux États, Israël continue au contraire de choisir la colonisation et la confrontation, sachant que l'attachement à l'objectif de paix qu'il proclame parallèlement reste de pure forme car à aucun moment la Puissance occupante n'a mis fin aux mesures oppressives et destructrices qui caractérisent depuis si longtemps ses 46 ans d'occupation militaire.

Il s'ensuit que le peuple palestinien continue de subir des violations flagrantes de ses droits fondamentaux, notamment dans le cadre des déplacements forcés et du transfert des civils, de la confiscation de leurs terres et de leurs biens, de la démolition de leurs habitations, de leur emprisonnement et de leur détention ainsi que des entraves à leur libre circulation. Outre ces infractions commises par Israël, ses colons continuent de se livrer à des violences sur l'ensemble du Territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est, terrorisant les civils palestiniens, attaquant leurs habitations, leurs vergers et leurs fermes ou profanant leurs mosquées et leurs églises.

Bien que tous ces problèmes aient été mis en évidence par l'État de Palestine au cours de son intervention devant le Conseil de sécurité le 24 avril 2013, je me vois dans l'obligation d'appeler l'attention de la communauté internationale sur plusieurs incidents qui ont dernièrement avivé les tensions et les inquiétudes.

Des centaines de Palestiniens ont été déplacés de force par la Puissance occupante, en plus des centaines de familles qui voient leurs habitations et leur existence sur ce sol menacées par l'application attendue d'ordonnances militaires.



Lors du plus gros de ces récents déplacements le 29 avril, 100 familles de Bédouins palestiniens ont été chassées du village de Wadi Al-Maleh, dans le nord de la vallée du Jourdain, et transférées de force. Après l'évacuation totale des habitants, ainsi que de leurs animaux, Israël a fait des lieux une « zone militaire interdite » que les forces occupantes ont alors utilisée pour des manœuvres militaires, avec pour résultat des champs brûlés sur des centaines de dunums. Le même jour, Israël a démoli quatre habitations palestiniennes dans le quartier d'Al-Tur à Jérusalem-Est, mettant à la rue les 24 membres de la famille Gaith, dont cinq enfants et deux grands infirmes.

Le 29 avril également, prenant encore pour cible une zone déjà vulnérable, les forces occupantes israéliennes ont détruit un puits et une installation dans le camp de réfugiés d'Al-Fawwar à Al-Khalil. Auparavant, le 26 avril, 22 bâtiments palestiniens en divers endroits de Cisjordanie avaient été démolis, provoquant le déplacement forcé de 28 Palestiniens, dont 18 enfants, et touchant par ailleurs 120 personnes. En outre, le 24 avril, les forces occupantes avaient démolis trois habitations palestiniennes dans le camp de réfugiés d'Al-Arroub et rasé plusieurs vergers. Des ordonnances sont également attendues concernant la démolition partielle d'une mosquée dans le quartier de Ras Al-Amoud à Jérusalem-Est. À cet égard, il faut impérativement rappeler que, depuis 2008, plus de 2 400 habitations et bâtiments palestiniens ont été démolis à Jérusalem-Est occupée, dans la seule partie dite « zone C », faisant plus de 4 400 déplacés.

Toujours à ce sujet, Israël s'est obstiné à poursuivre ses activités de peuplement illégales, notamment par la construction et l'expansion à la fois des colonies et du Mur qui fragmentent la contiguïté de l'État de Palestine et menacent la concrétisation physique de la solution des deux États sur la base des frontières d'avant 1967. Le 16 avril, le Ministre israélien du logement a déclaré en public qu'Israël commencerait à construire dans la zone dite « E1 » de Jérusalem-Est occupée. Il a ensuite été indiqué, le 29 avril, que le Ministère du logement avait approuvé la construction de 120 nouveaux logements dans une colonie de peuplement illégale (« Givat Zeev ») de Jérusalem-Est occupée. Aujourd'hui, un autre avant-poste de colonie a été illégalement établi par des colons israéliens près du poste de contrôle de Zatarah dans la région de Naplouse. De telles provocations sont le signe regrettable de l'insistance avec laquelle Israël entend enraciner son occupation, plutôt que de son désir de se comporter dans le respect du droit international et d'agir en vue de mettre un terme à l'occupation qui a commencé en 1967.

La région de Bethléem reste encore la cible de ces activités de colonisation insidieuses de la part d'Israël. Des ordonnances militaires ont été émises concernant la saisie de dizaines de dunums de terres appartenant à des Palestiniens dans le village de Nahhalin, dans le but de relier entre elles deux colonies voisines. Par ailleurs, la construction du Mur se poursuit au mépris total de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice et des nombreuses résolutions des Nations Unies à ce sujet. Après l'échec récent d'un litige de sept ans devant la justice israélienne, la construction prévue du Mur dans le secteur de la vallée de Crémisan, près de Bethléem, menace une petite communauté de nonnes âgées, les Sœurs Salésiennes : l'école et la cour de récréation qu'elles possèdent seront encerclées par le Mur et coupées de 75 % de la superficie de leur terrain. En outre, au moins 58 familles palestiniennes n'auront plus accès à leurs terres agricoles dans le secteur.

La poursuite de ces activités illégales s'est accompagnée d'une vague de violence, de terreur et de crimes haineux commis par des colons israéliens extrémistes, qui continuent à prendre pour cible des civils palestiniens, en particulier des enfants. On a ainsi relevé l'agression commise le 1^{er} avril par un groupe de 12 colons contre un jeune palestinien de 16 ans qui allait à l'école à Jérusalem-Est; des agressions, le 1^{er} avril, contre des cars de ramassage scolaires dans la zone de Naplouse où sept enfants ont été blessés; l'agression dont a été victime le 15 avril un homme de 25 ans près d'Al-Khalil et le renversement par une voiture d'un jeune de 9 ans près de Bethléem le même jour puis, le 28 avril, celui d'un homme de 60 ans à Al-Khalil; et, tout dernièrement, l'attaque lancée le 29 avril contre le village de Beit Furik près de Naplouse, au cours de laquelle plusieurs habitants ont été agressés et roués de coups, ainsi que l'attaque d'un homme au couteau par un groupe de colons à Jérusalem-Est, l'agression contre un homme au village de Bittin près de Ramallah, et l'attaque d'un car de transport scolaire de filles au poste de contrôle de Huwwara près de Naplouse, qui a fait 20 blessés le 30 avril.

Par ailleurs, les colons continuent de faire des ravages et de semer la destruction contre les biens et sur les terres appartenant à des Palestiniens. Les extrémistes parmi eux continuent de saccager les habitations, qu'ils endommagent et souillent de graffiti racistes et haineux, et d'incendier des oliveraies et d'autres terres agricoles. Au cours d'un tel incident tout récent, le 30 avril, des colons cherchant à se venger ont attaqué la mosquée Al-Ribat dans le village d'Urif, près de Naplouse, et hier, 1^{er} mai, des colons ont allumé au moins 57 incendies dans toute la Palestine, détruisant des centaines d'oliviers, d'amandiers et d'autres arbres fruitiers, ainsi que de grandes étendues de cultures vivrières au détriment des moyens de subsistance de nombreuses familles palestiniennes. Dans ce même contexte, le 27 avril à Jérusalem-Est, des colons israéliens ont mis le feu à neuf véhicules de l'ONU, ainsi qu'à la voiture d'un Palestinien et à trois vergers.

Israël a continué de diriger ses activités illégales contre la bande de Gaza, partie intégrante de l'État de Palestine qui reste sous le poids d'un blocus oppressif et illicite. Le 29 avril, Israël a lancé plusieurs frappes militaires contre la bande de Gaza et, le 30 avril, la Puissance occupante a encore procédé à une exécution judiciaire en tirant délibérément et mortellement sur Haitham Mishal, 29 ans, qui circulait à motocyclette dans la ville de Gaza. Au large de la côte de Gaza, la vie et les moyens de subsistance des pêcheurs palestiniens ont continué d'être dans le collimateur des tireurs israéliens, des milliers de familles en subissant les conséquences. Par ailleurs, Israël a annulé des visites que des familles palestiniennes de Gaza devaient faire à leurs proches, détenus dans des prisons israéliennes.

Toutes ces politiques et activités israéliennes illégales avivent les tensions sur le terrain, incitent à la violence et accentuent la méfiance. Les mesures prises par Israël sont toutes contraires au droit international et vont à l'encontre des efforts déployés par les dirigeants palestiniens qui, avec leurs partenaires arabes, se sont employés à relancer l'Initiative de paix arabe, ainsi que de l'action menée par les États-Unis d'Amérique et les autres membres de la communauté internationale concernés pour retrouver le chemin de la paix et lancer des négociations crédibles visant à régler toutes les questions fondamentales, à parvenir à un règlement juste, durable et pacifique en harmonie avec la solution des deux États sur la base des frontières d'avant 1967 et à apporter la liberté et la justice au peuple palestinien.

Pour la communauté internationale, dont l'engagement en faveur de cette solution n'a cessé d'être réaffirmé – tout dernièrement par l'adoption, le 29 novembre 2012, de la résolution 67/19 de l'Assemblée générale conférant à la Palestine le statut d'État non membre observateur aux Nations Unies –, il est grand temps d'agir en accord avec cet engagement de longue date fondé sur des principes et conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Il faut exiger fermement d'Israël, Puissance occupante, qu'il cesse ses activités illégales et s'engage sur le chemin de la paix. La communauté internationale, le Conseil de sécurité en premier, a des responsabilités bien définies à cet égard et ne doit plus tolérer de la part de la Puissance occupante ses prétextes vides de sens, ses ruses et son mépris du droit international : c'est en agissant collectivement qu'elle obligera Israël à répondre de ses violations et de ses infractions. Ce n'est que par le sérieux qu'elle manifesterà sur la question de la paix que la communauté internationale contribuera à faire de cette paix une réalité.

La présente fait suite aux 460 lettres que nous vous avons déjà adressées au sujet de la crise qui perdure dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, qui constitue le territoire de l'État de Palestine. Ces lettres, datées du 29 septembre 2000 (A/55/432-S/2000/921) au 5 avril 2013 (A/ES-10/587-S/2013/218), rendent compte des crimes commis par Israël, Puissance occupante, contre le peuple palestinien depuis septembre 2000. Israël, la Puissance occupante, doit répondre de tous ces crimes de guerre, de son terrorisme d'État et des violations systématiques des droits de l'homme du peuple palestinien, et les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Observateur permanent de l'État de Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Riyadh **Mansour**